

TRIBUNAL

Nomination du Greffier

(2011/C 305/02)

Le mandat de M. Emmanuel Coulon, greffier du Tribunal de l'Union européenne, a expiré le 5 octobre 2011.

Le Tribunal, lors de sa Conférence plénière du 13 avril 2011, a décidé de renouveler le mandat de M. Emmanuel Coulon, conformément aux articles 20 et 7, paragraphe 3, du règlement de procédure, pour la période allant du 6 octobre 2011 au 5 octobre 2017 inclus.

Affectation des juges aux chambres

(2011/C 305/03)

Le 20 septembre 2011, le Tribunal a décidé, à la suite de l'entrée en fonctions de M^{me} le juge Kancheva, de l'affectation de celle-ci aux chambres et de la prorogation de l'affectation des autres juges jusqu'au 31 août 2013.

La décision du Tribunal du 20 septembre 2010 sur l'affectation des juges aux chambres, telle que modifiée par les décisions du 26 octobre 2010 ⁽¹⁾ et du 29 novembre 2010 ⁽²⁾, est par conséquent modifiée comme suit:

«Pour la période allant du 20 septembre 2011 au 31 août 2013, l'affectation des juges aux chambres est la suivante:

I^{ère} chambre élargie, siégeant avec cinq juges:

M. Azizi, président de chambre, M^{me} Cremona, M^{me} Labucka, M. Frimodt Nielsen et M. Gratsias, juges.

I^{ère} chambre, siégeant avec trois juges:

M. Azizi, président de chambre;

M^{me} Cremona, juge;

M. Frimodt Nielsen, juge.

II^{ème} chambre élargie, siégeant avec cinq juges:

M. Forwood, président de chambre, M. Dehousse, M^{me} Wiszniewska-Białecka, M. Prek, M. Schwarcz, M. Popescu et M^{me} Kancheva, juges.

2^{ème} chambre, siégeant avec trois juges:

M. Forwood, président de chambre;

a) M. Dehousse et M. Popescu, juges;

b) M. Dehousse et M. Schwarcz, juges;

c) M. Schwarcz et M. Popescu, juges.

III^{ème} chambre élargie, siégeant avec cinq juges:

M. Czúcz, président de chambre, M^{me} Cremona, M^{me} Labucka, M. Frimodt Nielsen et M. Gratsias, juges.

3^{ème} chambre, siégeant avec trois juges:

M. Czúcz, président de chambre;

M^{me} Labucka, juge;

⁽¹⁾ JO C 317 du 20.11.2010, p. 5

⁽²⁾ JO C 346 du 18.12.2010, p. 2